

## Compte rendu de réunion du Conseil d'Administration de la Randonnée Cérétane.

**Date et lieu :** Lundi 29 juin 2009, 9h30, Céret.

**Pièce jointe :** Convocation.

**Participant(e)s :**

Colette	CAPOSSELE
Dikkie	CARITG
Michael	CARTWRIGHT
Jean	FERRER
Claude	HERNANDEZ
Albert	MONGE
Rose-Marie	MONGE
Marie-Claude	SARDA
Roland	TIXIER

**Absents excusés :**

Nelly	AUBAUD-DAVIES
Alain	RIVOAL
Michel	VANDENAMEELE

### **I. Observations préliminaires :**

Le projet de compte rendu de la réunion précédente (22/4/2009) est approuvé.

{ **Action MCS** }

### **II. Compte-rendu de la fête du 28 juin 2009**

La liste des enfants ayant participé sera transmise au service Jeunesse.

{ **Action MCS** }

Il y a eu 116 randonneurs, 78 sur le petit circuit et 38 sur le grand. Des membres de sept autres clubs de randonnée de la région ont participé. Trente quatre membres du Club ont coopéré à l'organisation. Il conviendrait, lors de l'Assemblée Générale d'inviter tous les membres du Club à s'efforcer de venir, autant que possible, participer à cet évènement.

L'expérience de l'organisation du repas place de la Liberté n'est pas à renouveler. Il faut donc trouver un lieu situé sur le territoire de la commune de Céret et mieux adapté.

Les groupes de musique et de danse ont été très appréciés.

### **III. Compte-rendu « journée autisme » et « Trophée des sports ».**

Deux membres du Club ont participé à l'accompagnement en randonnée d'adultes autistes, à Tordères.

Le trophée des sports a été remis à Lucien, il y avait une représentation notable du Club lors de la collation de cette distinction.

### **IV. Randothèque : qui gère et comment l'utiliser ?**

Rose-Marie a fait le travail de mise en œuvre d'une randothèque. Le Comité Départemental a renoncé à son projet. Il n'est pas souhaitable de mettre les enregistrements sur le site du Club, il vaut mieux avoir un(e) interlocuteur pour demander la communication d'un tracé. Avoir ces informations ne doit surtout pas empêcher de faire une reconnaissance. Un examen des archives papier des anciennes randonnées serait utile pour voir si d'anciennes randos, qu'on ne

fait plus, pourraient être réactivées. Les restrictions (demande d'autorisation de passage par exemple) sont notées. Il faut ajouter au parcours des indications sur l'accès routier et le parking.

Il est convenu de ce qu'il serait souhaitable, maintenant que plusieurs membres ont des GPS précis, d'envoyer systématiquement à RMM les relevés de randos en format PCX5 (.trk) ou Topografix (.gpx). Ceci est à rappeler dans les informations du programme de septembre et lors de l'Assemblée Générale.

## **V. Séjours hors-département :**

### **--le point sur les séjours en cours**

Cantal OK. Andorre (1) OK, il y a eu quelques défections. On a insisté avec succès auprès d'un inscrit, qui vient de se découvrir un problème de santé, pour qu'il renonce. Andorre (2) OK. Dolomites. L'état de santé de certains participants ne laisse pas d'être préoccupant. Ils sont bien avertis des risques, en particulier de ceux liés à l'altitude, mais ne veulent absolument pas en tenir compte. Il est cependant prévu deux groupes dont un ne fera que des promenades modérées. L'animateur n'a pas voulu rendre le dossier renseigné.

Le Webmestre voudrait qu'on mette dans l'aide mémoire de l'animateur de prévoir avec les participants la réalisation d'une galerie de photos triées en commun, pour l'affichage sur le site du Club.

### **--prévisions 2010 ?**

Combloux (Sarda). Gavarni (Maurice). Bretagne (Alain).

Il faudra faire un point en septembre.

Dans les informations du programme d'Août on demandera aux porteurs de projets de se manifester.

{ Action MCS }

### **--mise au point d'une règle concernant les chèques de réservation (acomptes ou arrhes ?)**

La question a déjà été examinée par le Conseil. Des arrhes ne sont pas remboursables à l'acheteur (par contre le vendeur, s'il se rétracte, doit rembourser le double de la somme reçue à son client selon l'article 1590 du Code civil). L'acompte est un premier versement et de plus un engagement à régler le solde. A défaut de précision contractuelle, on considère que ce sont des arrhes. On peut aussi négocier ou préciser a priori des dispositions plus favorables aux uns ou aux autres.

En pratique il faut bien préciser à l'inscription initiale que les arrhes ne seront pas remboursées en cas de désistement. Si on en a la possibilité par la suite (remplaçant, hôtel acceptant de rembourser,...), on peut être plus généreux mais il vaut mieux être rigoureux au départ. Il serait prudent d'insérer une clause précisant qu'en cas d'annulation il y aura un simple remboursement.

## **VI. Formation « animateur » en 2010 : qui peut être proposé ?**

Joël pourrait mais il fera le stage de baliseur. Jean Sa. fera la deuxième partie de son brevet.

Laurence et Jean Ag. pourraient être sollicités.

{ Action DC }

## **VII. Forum des associations : 5 septembre 2009 : répondre à la demande du service jeunesse en ce qui concerne notre participation.**

JF sera présent, D'autres pourraient lui tenir compagnie. Le forum aura lieu de 9h à 12h. En cas de pluie il serait annulé.

## **VIII. Réflexion sur les perspectives du club : membres sortants à la prochaine assemblée générale ... etc.**

MV, AR, MCS et RT sont en fin de mandat.

MCS souhaite se représenter. MV, RT et AR préféreraient ne pas se représenter de façon à permettre l'entrée au Conseil de nouveaux membres.  
MC, sortant en 2010, voudrait former un trésorier adjoint l'année prochaine pour préparer sa relève.

Il importe de prévoir l'élection d'un nouveau Président. Certains noms sont cités mais il faudrait contacter ces personnes pour recueillir leur accord de principe.

{ Action tous les membres du CA }

## **IX. Sécurité au cours des séjours et des randonnées : adhérents ayant des conduites à risque, problèmes de santé qui remettent en cause un séjour... etc.**

Un participant est aveugle. Il faut lui rappeler qu'il doit appeler l'animateur avant la randonnée pour savoir si le parcours ne présente pas des difficultés ou des risques excessifs (éboulis, petite escalade, vide) et il ne doit venir que s'il a reçu un accord verbal explicite.

Certains ou certaines participant(e)s sont accoutumé(e)s de manquer d'eau, ou de vêtements ou de s'alimenter de façon insuffisante. Il faut rappeler aux animateurs de ne pas hésiter à les interroger avant le départ pour s'assurer qu'il ou elles ne se mettent pas ainsi en situation de risques.

{ Action JF }

## **X. Questions diverses**

1. Rando de nuit. Elle est prévue le 11 août.
2. Programme d'Août : Après la fête du Club, remercier les bénévoles et le groupe de danseurs.
3. Ronde Cérétane : La randonnée des accompagnants aura lieu le 13 septembre. Le travail de nettoyage et débroussaillage du parcours est à organiser avant la fin Août.

{ Action AM }

## **XI. Prochaine réunion du Conseil d'Administration :**

La réunion suivante du Conseil d'Administration aura lieu le

**Mercredi 7 octobre 2009 à 9h15.**

Dans le local du Club, à Céret.

Destinataires : Membres du C.A.  
Archives.